

LOUIS ÉVÊQUE ÉPHÉMÈRE

Quand les électeurs du département de Rhône-et-Loire manifeste leur intention de nommer Louis évêque métropolitain de Lyon, il répond qu'il ne peut consentir à monter sur le siège épiscopal du lieu de sa naissance. Finalement, c'est Adrien Lamourette qui est choisi aux élections du 1er mars 1791. Le 10, le pape met en garde le clergé contre le serment constitutionnel. Louis obtient de nombreuses voix pour siéger à Paris et, malgré la sommation du Saint Père, il est élu en même temps à Rouen et à Bourges où il demeurait un parfait inconnu. Le 22 mars, rompant avec l'autorité pontificale, Louis accepte sa nomination d'évêque constitutionnel de Rouen au département de la Seine-Inférieure et métropolitain des Côtes de la Manche¹ en remplacement du cardinal de La Rochefoucault² démis de ses fonctions pour avoir refusé de prêter serment à la Constitution civile.

Celui-ci proteste contre cette élection et signifie à Louis le 16 avril que tout ce qu'il ferait serait nul et défend à ses diocésains de le reconnaître comme évêque. Bien que sa position contrarie un prélat de vieille noblesse, Louis ne craint pas d'étaler au grand jour ses opinions. Il répond au dignitaire qu'il a agi *en citoyen soumis à la loi de son pays et qu'il n'a vu dans cette réforme³ rien qui ne combatte un seul article de la foi*. Il ajoute qu'il a été *appelé comme tant d'autres l'ont été par le suffrage si respectable du peuple dans un diocèse où je ne connaissais comme je n'étais connu de personne, sans aucune sollicitation ni intrigue de ma part. Vaincu par des considérations importantes de bien public, je me suis rendu en m'oubliant moi-même aux vœux d'un département qui m'a jugé sans doute avec trop d'indulgence*. Et, pour mieux asseoir ses convictions, dans un souci d'apaisement, il exprime à son prédécesseur sa crainte de voir le clergé et les fidèles se diviser encore davantage après l'ordonnance que celui-ci a fait paraître alors que *les pasteurs se doivent de rechercher la concorde*.

Désigné pour l'évêché de Seine Inférieure, Louis est sacré à Notre-Dame de Paris le 10 avril 1791 par Gobel. Le 13, le Pape Pie VI invalide

1 Nom révolutionnaire du diocèse métropolitain de Rouen.

2 Nommé archevêque de Rouen et Primat de Normandie le 25 avril 1759. Créé cardinal sur la requête de Louis XVI le 1er juin 1778 par le Pape Pie VI. Élu aux États Généraux en 1789. Partisan obstiné de l'Ancien régime, il s'oppose à la Révolution, refuse de prêter serment à la constitution civile du clergé et émigre en 1792. Il avait été nommé abbé commendataire de Cluny en 1757. On comprend mieux son opposition à Louis Charrier.

3 La constitution civile du clergé

les consécrations épiscopales⁴, les déclare sacrilèges comme il déclare schismatiques ceux qui adhèrent à la constitution. Afin de dissiper le courant de discorde qui circule et avant sa venue à Rouen, Louis écrit une lettre pastorale au clergé et aux fidèles de son diocèse dans laquelle il appelle à une régénération de l'Église de France comme dans toutes les autres parties du Corps politique. Il se félicite du nouvel ordre des choses et proteste de la pureté de ses intentions pour instiller au clergé de sa circonscription des notions de charité et de paix. Il les conjure de *se conduire d'une manière qui soit digne de l'état auquel vous avez été appelés, en toute humilité et douceur, avec patience et ayant soin de conserver l'unité par le lien de la paix. Puisque vous n'êtes tous qu'un corps, n'ayez qu'un même esprit, comme vous avez été appelés à une même espérance.* Dans le même temps, il écrit au pape en le suppliant de croire que s'il lui avait été permis de suivre l'ordre établi pour l'institution des nouveaux évêques, il s'y serait porté avec une déférence sans réserve et qu'il ne cesserait de regarder le Saint Siège comme sa boussole, son modèle et son guide.

Cependant, les tensions montent de toute part dans les diocèses de France. La place de la religion après avoir été l'objet de débat devient un sujet de tension puis d'affrontement. L'alliance du bas clergé avec le tiers-état enfonce le clou de la discorde. Les ultras des deux camps l'emportent sur les modérés. Frappé de l'exemple qu'ont donné certains prélats ayant offert leur démission au pape, Louis propose que tous les évêques constitutionnels se démettent et que le roi sollicite un arrangement auprès du Saint Siège pour mettre fin à six mois de tribulations. Ayant toujours recherché la conciliation et porté par la pente de son caractère à la modération, Louis ne trouve plus sa place dans ces débats qui le dépassent. Désabusé par l'abîme vers lequel il s'avance, désireux de préserver l'unité de l'église, déçu de ce climat de conflit qu'il ne veut affronter et ne pouvant plus dissimuler l'embarras de sa position il finit par démissionner de son siège de député le 30 septembre 1791 et du siège épiscopal de Rouen le 26 octobre qui suit. Ceci, et c'est bien ce qui lui sera reproché, tout en restant dans la mouvance constitutionnelle. Dans un courrier adressé à Gobel, l'évêque constitutionnel de Paris, Louis l'invite à suivre son exemple. Dans sa réponse rendue publique, l'évêque de Paris pointe du doigt *les inconvénients et les graves dangers que le parti pris par M. Charrier ferait encourir à la patrie et à la Constitution.* Les constitutionnels restèrent donc en place mais la démarche de Louis n'en fut pas moins applaudie.

4 Dont celle de Louis Charrier !